

ANNEXE

MENTION EXIGÉE PAR LA LOI SUR LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR

« Contrat de louage de services à exécution successive relatif à un enseignement, un entraînement ou une assistance »

« Le consommateur peut résilier le présent contrat à tout moment en envoyant la formule ci-annexée ou un autre avis à cet effet au commerçant.

Le contrat est résilié, sans autre formalité, dès l'envoi de la formule ou de l'avis.

Si le consommateur résilie le présent contrat avant que le commerçant n'ait commencé à exécuter son obligation principale, le consommateur n'a aucuns frais ni pénalité à payer.

Si le consommateur résilie le contrat après que le commerçant ait commencé à exécuter son obligation principale, le consommateur n'a à payer que:

a) le prix des services qui lui ont été fournis, calculé au taux stipulé dans le contrat; et

b) la moins élevée des 2 sommes suivantes: soit **50\$**, soit une somme représentant au plus **10%** du prix des services qui ne lui ont pas été fournis.

Dans les **10** jours qui suivent la résiliation du contrat, le commerçant doit restituer au consommateur l'argent qu'il lui doit.

Le consommateur aura avantage à consulter les articles **190** à **196** de la Loi sur la protection du consommateur (L.R.Q., c. P-40.1) et, au besoin, à communiquer avec l'Office de la protection du consommateur. »

ANNEXE

FORMULE DE RÉSILIATION

(Loi sur la protection du consommateur, article 190)

À :

Nom et adresse de la **Responsable de services de garde éducatif**

DATE :

Date d'envoi de la résiliation

En vertu de l'article 193 de la Loi sur la protection du consommateur, je résilie le contrat de services de garde pour :

_____ conclu le _____
Prénom et nom de famille de l'Enfant *Date de la signature*

_____ *Endroit* _____ *Date de dernière journée de fréquentation*

Nom du Parent :

Adresse :

Signature du Parent

Lieu

Date